

LES FINANCEURS DE LA RECHERCHE : HORIZON 2020



Qu'est-ce qu'Horizon 2020 ?

Horizon 2020 est le programme-cadre de l'Union Européenne dédié à la recherche, en vigueur du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020. Ce programme de financement dispose d'un budget d'environ 79 milliards d'euros pour 7 ans. Il est composé de 3 piliers :

- Excellence scientifique
- Primauté industrielle
- Défis sociétaux

Les financements Horizon 2020 sont attribués par appels à projets. Ces appels sont rattachés aux différents piliers du programme en fonction de leur thématique générale ou de l'objectif de l'appel.

Ces appels à projets peuvent se dérouler en une ou deux phases de sélection. Pour les appels en deux phases, les équipes de recherche soumettront d'abord un pré-projet (résumé scientifique court), puis si elles sont sélectionnées pour passer en deuxième étape alors elles soumettront un projet entier (projet détaillé et divisé en work-packages, budget détaillé).

Règles générales concernant les projets européens

A savoir : la très grande majorité des appels à projets européens, y compris en ce qui concerne les actions financées dans le cadre d'Horizon 2020, font l'objet d'un cofinancement. Ceci signifie que vous devez trouver un autre mode de financement pour assumer au moins 50% des coûts du projet, ou bien déclarer l'UEVE comme cofinancier en comptabilisant la masse salariale permanente en tant que cofinancement (si cela couvre un pourcentage suffisant du budget du projet).

L'Union Européenne exige une justification très stricte des dépenses effectuées. Pour la plupart de ses modes de financement, la subvention est versée en remboursement de dépenses déjà effectuées. La subvention correspond donc à un pourcentage fixe des dépenses réellement effectuées, dans la limite du montant indiqué dans la convention de financement.

Les actions Marie Sklodowska-Curie

Les actions Marie Sklodowska-Curie sont des actions d'Horizon 2020 appartenant au pilier « Excellence scientifique ». Elles sont dédiées à la mobilité des chercheurs, des doctorants aux chercheurs confirmés. Ces actions permettent aux chercheurs d'obtenir des bourses pour mener des projets de recherche en dehors de leur pays ou domaine d'activité d'origine, ou bien de revenir dans leur pays d'origine après avoir fait leur carrière à l'étranger.

European Research Council

Le Conseil Européen de la Recherche (ERC) a pour vocation de financer les projets de recherche fondamentale. Dans ce but, le Conseil Européen de la Recherche propose quatre instruments de financement : les Starting Grants, s'adressant aux jeunes chercheurs (2 à 7 ans d'expérience après le doctorat), les Consolidator Grants, pour les chercheurs bénéficiant de 7 à 12 ans d'expérience après leur doctorat, les Advanced Grants, qui sont ouverts aux « chercheurs établis » qui sont leaders dans leur domaine de recherche, et les Proof of Concept, réservés aux bénéficiaires d'une bourse ERC qui souhaitent financer les stades de recherche entre la recherche fondamentale et le développement d'innovations commercialisables.